

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-2/05

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : LAPLACE Jacky

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BALLOT Jacques

OBJET : Convention d'occupation du domaine public départemental au bénéfice de la Commune de Yèbles.

Il est proposé de consentir à la Commune de Yèbles, par convention, une autorisation d'occupation du domaine public départemental sur une portion de la parcelle située à Yèbles, cadastrée section B n° 142, nécessaire au projet de réhabilitation de la station d'épuration communale.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil municipal de la Commune de Yèbles en date du 25 novembre 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,


DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention à conclure avec la Commune de Yèbles, relatif à l'occupation d'une portion du domaine public départemental, à savoir une emprise d'environ 45 m² sur la parcelle située à Yèbles cadastrée section B n° 142, afin de permettre à la Commune d'exercer sa mission de service public d'assainissement à travers l'extension de la station d'épuration.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer le projet de convention au nom du Département, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, et à faire procéder à son enregistrement et sa publication auprès de la conservation des hypothèques compétente.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ